

11	43566/G	ADJ	Frédéric Faya	TONGUINO	
12	43298/G	ADJ	Marcel	LOUA	
13	42602/G	ADJ	Amadou	BARRY	
14	41287/G	ADJ	Léonce	SAGNO	
15	42959/G	ADJ	Kémonan	CAMARA	
16	42441/G	ADJ	Michel Oueret	KOÏVOGUI	
17	43236/G	ADJ	Sory	BAH	
18	43550/G	ADJ	Siradjo	BARRY	
19	43130/G	ADJ	Mory Facely II	CAMARA	
20	42750/G	ADJ	Berthine	BONIMY	
21	42063/G	ADJ	Jean Pierre	LAMAH	
22	42708/G	ADJ	Tiakpa Koura	SANGARE	
23	42860/G	ADJ	Amadou Alhassane	NIAIS SA	
24	43468/G	ADJ	Ibrahima Diego	BAH	
25	41441/G	ADJ	Nèma Jacques	KOLIE	
26	41551/G	ADJ	Bruno	KOUROU-MA	
27	41926/G	ADJ	Maxim	THEA	
28	43344/G	ADJ	Ousmane	OULARE	
29	42725/G	ADJ	Marthe	GUELE	
30	43422/G	ADJ	Lansana I	CAMARA	
31	42319/G	ADJ	Mamadou Bhoie	BARRY	
32	41995/G	ADJ	Mohamed	KALLO	
33	43178/G	ADJ	Youmis	GOUMY	
34	42872/G	ADJ	David	KOÏVOGUI	
35	42680/G	ADJ	Jacques	KOLIE	
36	42495/G	ADJ	Fassou	GBOLA-MOU	
37	41212/G	ADJ	Antoine Moussa	DIALLO	
38	42442/G	ADJ	Nyankoye Pierre	KOLIE	
39	42768/G	ADJ	Saran	TOURE	
40	43110/G	ADJ	Séna	DORE	
41	42629/G	ADJ	Mohamed	KEITA	
42	42855/0	ADJ	Moussa	ZOUMANI-GUI	
43	42044/G	ADJ	Mamadi	CAMARA	
44	42308/G	ADJ	Fousseny	CONDE	
45	45162/G	MDC	Joseph	SARAH	
46	45220/G	MDC	Mohamed Filly	DIABY	
47	45381/G	MDC	Abdoulaye Tiguidanké	BAH	
48	45191/G	MDC	Sory	TRAORE	
49	46262/0	MDC	Djibril Marie	BANGOU-RA	
50	45832/G	MDC	Aïssatou Lamarana	SOW	
51	46390/G	MDC	Nouman	DIAKITE	
52	45620/G	MDC	Naby Saran	CAMARA	
53	45869/G	MDC	Maïmouna	BALDE	
54	46351/G	MDC	Savon	FOFANA	
55	45762/G	MDC	Boubacar Biro	DIALLO	
56	45 140/G	MDC	Mohamed	KOÏVOGUI	
57	4521 7/G	MDC	El hadi Amadou Thierno	DIALLO	
58	45250/G	MDC	Naby lave Moussa	CAMARA	
59	46337/G	MDC	Mamadou	BAH	

60	45149/G	MDC	Georges Gontran	ELLIS	
61	45787/G	MDC	NaDelv	KALIVOGUI	
62	45146/G	MDC	Mohamed Lancinet	CAMARA	
63	45200/G	MDC	Etienne	BALAMOU	
64	4545 1/G	MDC	Sellv	DANSOKO	
65	46301/G	MDC	Aboubacar	BANGOU-RA	
66	45437/G	MDC	Mohamed Morvkani	SOUMAH	
67	46358/G	MDC	Amadou	DAMBA	
68	46316/G	MDC	Noumorv	SACKO	
69	45131/G	MDC	Abdoul Karim ADDoto	CISSE	
70	45243/G	MDC	Mamadou Mouctar	DIALLO	
71	46392/G	MDC	Mamoudou	CISSE	
72	45842/G	MDC	Sadou	DIALLO	
73	45242/G	MDC	Mohamed	BANGOU-RA	
74	46359/G	MDC	Abdoulaye	KEITA	
75	45699/G	MDC	Abdoul Rahim	DIALLO	

Article 2: Le présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le 23 Octobre 2024

Le Garde des sceaux,
Ministre de la Justice
et des Droits de l'Homme

Le Ministre de la Défense
Nationale

Yaya Kairaba KABA **Aboubacar Sidiki CAMARA**

**MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE;
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.**

**ARRETE CONJOINT AC/2024/1478/MMG/MEF/SGG
DU 29 OCTOBRE 2024, PORTANT FIXATION DE
L'APPUI INSTITUTIONNEL DE LA DIRECTION GENE-
RALE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MINIER (FIM)
AU MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE.
LES MINISTRES,**

Vu la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre 2023, portant Prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 Septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2022/068/PRG/CNRD/SGG du 28 Janvier 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère des Mines et de la Géologie ;
Vu le Décret D/2022/0578/PRG/CNRD/SGG du 12 Décembre 2022, portant Attributions et organisation du Ministère de l'Économie et des Finances ;
Vu la Loi L/2017/056/AN du 08 Décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 Décembre 2016, portant Gouvernance Financière des Sociétés et Établissements Publics ;
Vu le Décret D/2018/239/PRG//SGG fixant les conditions d'application de la Loi L/2017/056/AN du 08 Décembre 2017, modifiant certaines dispositions de la Loi

L/2016/075/AN du 30 Décembre 2016, portant Gouvernance Financière des Sociétés et Etablissements publics en République de Guinée ;
 Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 Février 2024, portant Nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
 Vu le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 Mars 2024, portant Structure du Gouvernement ;
 Vu le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 Mars 2024, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
 Vu le Communiqué n°01 du 05 Septembre 2021, portant Prise Effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité.
 Vu les Nécessités de services;

ARRESENT:

Article 1^{er} : Il est attribué de manière régulière, un appui institutionnel aux services centraux et déconcentrés du Ministère des Mines et de la Géologie pour l'amélioration de leurs performances dans la gestion du secteur minier;

Article 2: L'appui institutionnel du Fonds d'Investissement Minier (FIM) au Ministère des Mines et de la Géologie couvre principalement :

- L'achat des consommables et du matériel informatique;
- Les Frais de carburant et d'entretien des engins roulants pour les équipes ;
- Les frais d'entretien des locaux, des équipements et des petits dépannages des différents services du Ministère des Mines et de la Géologie ;
- L'assistance des cas sociaux (maladies, décès, fêtes religieuses.) ;
- Le Financement des formations en interne ;
- La Prise en charge des Agents de garde,
- La Prise en charge des missions inopinées et des cas d'urgence,
- Les Frais d'entretien et de carburant des bus de transport du personnel et des véhicules de mission ou de pool,
- Les Frais d'entretien et de carburant du groupe électrogène,
- Les Frais de carburant et d'entretien des motos des coursiers.

Article 3 : Une Note de service du Ministre des Mines et de la Géologie déterminera la clé de répartition de cet appui suivant les structures de la gouvernance du Ministère des Mines et de la Géologie et qui tiendra compte de l'ordre hiérarchique ;

Article 4 : Le montant mensuel de cet appui institutionnel est fixé à 950 000 000 FG;

Article 5: L'appui institutionnel est imputable au budget de fonctionnement du fonds d'investissement minier (FIM) sur chaque exercice en cours.

Article 6: Le présent Arrêté Conjoint qui prend effet à compter du 1^{er} Mars 2024 abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 29 Octobre 2024

Le Ministre des Mines
et de la Géologie

Le Ministre de l'Économie
et des Finances

Bouna SYLLA

Mourana SOUMAH

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

ARRETE A/2024/1379/MCIPME/CAB/SGG DU 15 OCTOBRE 2024, PORTANT AUTORISATION D'IMPLANTATION DE L'UNITE INDUSTRIELLE D'ASSEMBLAGE DE CLIMATISEURS AIR CONDITIONNE, DE CONGELATEURS ET DE VENTILATEURS DE MARQUE VKA DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE MASSAYAH, PREFECTURE DE DUBREKA, DE LA SOCIETE «LA GUINEENNE D'INDUSTRIE ET D'AGROALIMENTAIRE (G.I.A SARLU) ».

LA MINISTRE,

Vu la Charte de la Transition ;
 Vu la Loi L/94/40/CTRN du 28 Décembre 1994, portant Réglementation de la Concurrence et de la Liberté des Prix;
 Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l' Administration Publique ;
 Vu la Loi L/2022/0010/CNT du 22 Septembre 2022, portant Contenu Local ;
 Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre 2021, portant Prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 Septembre 2021 ;
 Vu le Décret D/2022/026/PRG/CNRD/SGG du 13 Janvier 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
 Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 Février 2024, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
 Vu le D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 Mars 2024, portant Structure du Gouvernement ;
 Vu le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 Mars 2024, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
 Vu l'Arrêté A/2019/4214/MIPME/CAB/SGG du 27 Juin 2019, portant Réglementation des Activités des Entreprises industrielles ;
 Vu le Communiqué N°01 du Comité National pour le Rassemblement et le Développement (CNRD) du 05 Septembre 2021, portant Prise Effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
 Vu la Note de Service N°883/MCIPME/CAB/2024 du 14 Juin 2024, portant Institution d'une Commission ad hoc chargée de statuer sur les demandes des différents agréments liés au Code des Investissements et les autorisations en matière industrielle ;
 Vu la demande d'autorisation formulée par le Directeur Général de la Société G.I.A-SARLU en date du 11 Août 2023;
 Vu les Recommandations de l'Ordre de mission N°573/MCIPME/CAB/DNI du 29 Août 2023, ayant pour objet, l'état des lieux du terrain de ladite société ;